

<http://snapatsi.fr>



Avancement au titre de l'année 2013

Les CAP Régionales se réuniront au cours du 2ème trimestre 2012 et la CAP Nationale se réunira le 11 octobre 2012.

Elles se prononceront sur les avancements : - au grade d'attaché d'administration
- au grade d'attaché principal d'administration

Les conditions d'avancement s'apprécient au 31 décembre 2013*.

Attaché d'administration	Appartenir à la catégorie B et justifier 9 ans de services effectifs dont 5 ans au moins de services civils effectifs dans un corps régi par le décret 94-1017
Attaché principal d'administration	Etre Attaché au 9 ^{ème} échelon depuis au moins un an et justifier de 7 ans de services publics dans un emploi de catégorie A

**Conformément à la jurisprudence, la condition d'appréciation des services effectifs peut être considérée comme satisfaite non à la date anniversaire à laquelle l'agent peut justifier des services effectifs mais la veille.*

Si vous remplissez les conditions d'avancement, prenez contact avec votre délégué SNAPATSI dans les meilleurs délais

A

E
I
R
O
G
E
T
A
C

Bureau
National

01.55.34.33.20